



HAL
open science

Pourquoi on peut dire “c’matin”, mais pas “c’hibou” ? L’h aspiré comme diversité de contraintes

Benoît de Cornulier, Benoît Cornulier (de)

► To cite this version:

Benoît de Cornulier, Benoît Cornulier (de). Pourquoi on peut dire “c’matin”, mais pas “c’hibou” ?
L’h aspiré comme diversité de contraintes. 2023. hal-04316997

HAL Id: hal-04316997

<https://hal.science/hal-04316997>

Preprint submitted on 30 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pourquoi on peut dire “c’*matin*”, mais pas “c’*hibou*” ? L’*h* aspiré comme diversité de contraintes

1. Le déterminant « ce » devant mot à *h* aspiré

Les mots français qui commencent par une voyelle, comme « hasard », « haie » ou « hibou »¹, mais qui pourtant ne supportent ni la liaison, ni l’élision morphologique – on ne dit ni « les z’hibous », ni « l’hibou » – sont souvent, selon des grammairiens anciens et récents, censés *commencer par une consonne*, ou une espèce de consonne, ou du moins se comporter comme s’ils commençaient par une consonne. C’est ce qu’implique depuis des siècles la terminologie bizarre suivant laquelle un mot comme « hasard » ou « hibou » commence par un *h aspiré*, alors qu’on constate que sous sa forme sonore il commence par une voyelle (/a/ ou /i/), et c’est un point de vue proche que propose la récente *Grande Grammaire du Français* en les classant, sous la notion de *mots non vocaliques*, avec les mots qui commencent par une consonne².

La raison est bien connue. La plupart des mots dûment intégrés au lexique français qui commencent par une voyelle supportent la liaison – « les z’amies » – et l’élision morphologique – « l’amie ». Aucun mot français commençant par une consonne (non-glissante³) ne les supporte : on n’imagine pas de dire *« les z’copines », ou *« l’copine » pour « la copine ». Alors en disant que le mot « hibou », qui commence par la voyelle /i/, commence *en apparence* par cette voyelle, mais commence *en réalité* (un peu abstraite... ou fictive) par une espèce de consonne, on peut croire expliquer pourquoi il ne supporte pas la liaison dans « les z’hibous »⁴.

Cette justification est du type : « Les mots comme “hasard” et “hibou” ne supportent pas la liaison ; donc ils *se comportent comme les mots qui commencent par une consonne* ; donc ils commencent par une consonne ». Mais elle est directement falsifiée par le comportement du déterminant pré-nominal « ce ». On dit « cet ami », « ce copain » et « ce hibou », c’est-à-dire que devant un nom masculin, on emploie généralement « cet » s’il commence par une voyelle, toujours « ce » s’il commence par une

¹ On peut dire que « hasard » commence par un « h », mais on ne parle alors que de sa forme graphique, qui commence par un « h », lequel étant une lettre (figure visible et non forme sonore) n’est ni une voyelle, ni une consonne. La forme sonore et la forme graphique des mots « habit » et « hazard » commencent respectivement par la même voyelle /a/ et par la même lettre « h », mais le premier de ces mots supporte la liaison (« les z’habits ») et l’autre non. La notion fictive d’*h aspiré* sert donc uniquement à distinguer des mots qui ne supportent pas la liaison, tout en suggérant une pseudo-explication de leur particularité par la supposition d’élément initial du mot auquel on donne un nom de consonne...

² Abeillé & Godard, dir., 2021, 2107-2108, « le mot *hommage* permet la liaison, tandis que le mot *heaume* ne la permet pas. On considère donc *hommage* comme un mot vocalique [= à voyelle initiale], et *heaume* comme un mot non vocalique » (p. 2107-2108, ch. xix-3 [O. Bonami & E. Delais-Roussarie]).

³ Les consonnes initiales de « oiseau » et « western », « yeux » et « yoga », « huître » et « huis-clos », parfois dites semi-consonnes, sont véritablement *con-sonnes* dans ces mots puisqu’elles y fonctionnent (sonnent) en modulation d’attaque de la première voyelle. Ces trois paires d’exemples montrent qu’un mot commençant par une consonne glissante peut supporter la liaison comme « les z’oiseaux », « les z’yeux », « les z’huîtres » on non. La seule règle sans exception la liaison est : *Aucun* mot commençant par une consonne non-glissante ne supporte la liaison. Parmi les mots commençant par une consonne glissante ou par une voyelle, certains mots supportent la liaison, certains non. Ci-dessous je me dispenserai parfois de préciser que les consonnes en question sont seulement les nonb-glissantes.

⁴ En 2007, un article de P. Bœrsma pouvait déjà fournir cette liste édifiante (non exhaustive) de phonèmes abstraits que divers théoriciens avaient imaginé « sous-jacents » à *h aspiré* : « The fact that *h-aspiré* acts like a consonant when it comes to elision has led many researchers to represent it as a consonant underlyingly. For Martinet (1933), Chao (1934 [1958:46]), Schane (1968:8) and Selkirk and Vergnaud (1973) it is an underlying fricative [h] or even [x] (Chao writes an underlined h to indicate its deletability) [...]. Dell (1973:256) argues explicitly for the plosive [ʔ], and Meisenburg and Gabriel (2004) for the creaky plosive [ʔ]^h. Some proposed representations are severely underspecified : for Bally (1944: 144), *h-aspiré* is a ‘zero consonant’, for Hyman (1985) it is a consonant specified for the feature [+consonantal] alone, and for Prunet (1986) it is a consonant without any features. For denoting *h-aspiré* underlyingly I follow Dell in using the rather arbitrary [ʔ], at the same time noting that the precise underlying representation does not matter for my purposes. » (Je n’ai pas réussi à imprimer exactement les symboles utilisés pour les supposées plosives).

consonne non-glissante, et « ce » s'il commence par une voyelle, mais est un mot « à h aspiré » en ce sens qu'il ne supporte pas la liaison. Jusque-là c'est conforme à l'explication suivant laquelle « hibou » commence par une consonne. Mais elle échoue sur le phénomène suivant : devant un mot commençant *réellement* par une consonne, en français de conversation, il est usuel de prononcer « As-tu vu c'copain, c'bazar...? » ; or non seulement personne ne prononce, mais il est impensable de prononcer « As-tu compris *c'hasard ? », « C'matin, t'as entendu *c'hibou ? ». C'est-à-dire que « hibou » et « hasard » ne se comportent pas comme s'ils commençaient par une consonne.

Cela vaut de tous les mots dits à h aspiré. Le bon sens invite donc à renoncer aux diverses explications ou analyses suivant lesquelles ces mots » ne supportent pas la liaison parce qu'ils commencent par une consonne, si abstraite qu'elle soit.

2. Pro-mot consonantique devant mot à h aspiré

L'impossibilité – forte – d'employer le déterminant « c(e) » sous forme consonantique devant « hibou », « héros », « hasard », (/sibu/, /sero/, /sazar/), etc., est un cas particulier d'une contrainte plus générale, même si cette impossibilité paraît particulièrement frappante dans le cas de « c(e) » pour la raison qu'on vient d'observer. On ne dit pas non plus sans employer l'option d'e : « On l(e) haïssait », « On l(e) huait », « On dit qu(e) haïr est un signe de faiblesse », « Sais tu s'il est d(e)hors », à moins de traiter le mot ou morphème qui suit « le », « que » ou « de » comme supportant la liaison. Le contraste entre « d(e)hors », qui exige l'emploi d'e, et « d(e)dans », qui peut s'en dispenser, rappelle que la contrainte en question peut concerner un morphème à l'intérieur d'un mot (comme dans « r(e)hausser »). Peu importe la nature du mot ou morphème consonantique précédent dont la seule chance de voyelle est une option d'e : du moment qu'il se compose avec ce qui le suit et non ce qui le précède, son e optionnel devient indispensable devant un mot ou morphème «à h aspiré»⁵.

Remarque : « C'hibou » pire que « l'hibou »

Si on dit « C'matin, t'as entendu /libu/ ? » (le hibou), on risque de se faire reprendre : « Tu dis pas "le hibou", toi ? ». Mais si on dit « C'matin, t'as entendu /sibu/ ? » (ce hibou), on risque plutôt d'entendre : « C'est qui, Siboux ? » (sans comprendre ce que /sibu/ voulait dire). Dans le premier cas, l'interlocuteur peut simplement comprendre qu'on a traité « hibou » en mot supportant la liaison (et non «à h aspiré»). Dans le second cas, cette interprétation est impossible parce que le déterminant /s/ (« c(e) ») contraste avec « cet » : si le locuteur avait simplement traité « hibou » comme un mot supportant la liaison, il aurait donc dit : « cet hibou ». Ces exemples pointent l'intérêt particulier du mot « ce » pour révéler une propriété des mots dits à h aspiré, à cause de son contraste avec la forme « cet ».

3. Pro-mot consonantique en suspens à la pause

Changeons de sujet (pour y revenir). Notons, en morphologie française, « C » une suite consonantique (d'une ou plusieurs consonnes), « e » une réalisation de la voyelle morphologique optionnelle (parfois nommée schwa)⁶, « (e) » la possibilité même de cette voyelle ou *option d'e*, et « | » une pause si brève soit-elle (il peut s'agir d'une simple coupure du son réalisée par un coup de glotte). Un morphème de forme « C(e) » est donc un morphème dont la forme inclut simplement une suite consonantique (généralement une seule consonne⁷), et une option d'e en sorte qu'il peut se réaliser sous la forme « C » (forme *consonantique*) quand cette option n'est pas employée, et sous la forme « C e » quand elle l'est.

En français, en suspens devant pause, si un morphème ou mot de forme « C (e) » n'est pas rattachable à un constituant antérieur, et est seulement initial d'un constituant inachevé, l'emploi de son e optionnel est nécessaire. Par exemple, quand on suspend le cours de la parole comme dans « Il m'a pris le... | »,

⁵ La même contrainte me semble s'étendre à la consonnification de mots comme « où » et « y ». Dans « Où hacher ce steak ? », « Où hisser ce sac ? », le mot-voyelle « où » ne me semble pas consonnifiable comme dans « Où allais-tu ? » (Ce serait à montrer...).

⁶ J'appelle ainsi et note en italique *e* (symbole inspiré de l'orthographe et sans valeur phonétique) la réalisation de la voyelle parfois nommée schwa quand elle réalise une option morphologiquement distinctive (option d'e), comme dans « mon.te.ra » (en trois syllabes), que l'emploi de son *e* permet de distinguer lexicalement de « montra », ou « le hêtre », que l'emploi de l'e optionnel dans le déterminant distingue lexicalement de « l'être ».

⁷ Le déterminant consonantique /st/ peut s'entendre des énoncés familiers du genre /stidjola/ (« c't' idiot-là » = « cet idiot-là »).

« C'est ce... | », « C'est que... | », « Parlons de... | »⁸, l'e optionnel de « ce », « le », « de » ou « que » est toujours employé, à moins de donner l'impression d'une interruption en pleine articulation, plutôt que d'une simple pause (suspens).

Cette nécessité se traduit, dans la poésie littéraire, par le fait que quand un mot de forme « C (e) », et non post-clitique, paraît en fin de vers (où normalement est supposée une pause au moins virtuelle), normalement son option d'e est employée et fournit leur base (« tonique ») au rythme métrique et à la rime. C'est le cas du mot « de », morphologiquement /d(e)/, dans cette strophe d'Apollinaire⁹ :

	<i>mètre</i>	<i>rime</i>
Longtemps au pied du perron de	8	ø
La maison où entra la dame	8	am
Que j'avais suivie pendant deux	8	ø
Bonnes heures à Amsterdam	8	am
Mes doigts jetèrent des baisers	8	e

Si le mot « de », à la fin du premier vers, était rattachable (comme un post-clitique) à un constituant tel que « perron-de », alors il ne pourrait servir de base ni au mètre (8), ni à la rime (en /ø/)¹⁰ ; l'emploi de son e ne serait pas indispensable, et qu'on l'emploie ou non, le rythme serait plutôt de 7 et la rime en « -onde », ce dont l'auteur est conscient puisque, dans ce texte, il mime des effets d'attente et réserve pour la fin une rime en « -onde » (au moment le sujet pourra enfin attraper « la rose du monde » avec une rime en « -onde »). – Même chose dans ces vers de Brassens, « Prince, pardonnez si je / Suis un peu moyenâgeux », où, à la lecture au moins, « je » proclitique fournit la base du rythme 7 en amont de la rime /ø/ en aval.

Ces configurations sont peu fréquentes en poésie littéraire parce que la séparation verbale qu'elles impliquent (entre vers d'une certaine longueur) est fortement discordante. Elles s'apparentent au fait qu'à certains égards, la suite de mots constituant un vers français traditionnel est traitée comme un *mot total* (formule du poète Mallarmé) dont la base morphologique (sa voyelle *tonique*) est celle de son dernier mot (principe d'*Appui sur le dernier mot*). Encore faut-il que ce dernier mot, s'il n'est pas intégrable en finale d'un constituant supérieur, possède au moins une voyelle.

Il existe donc des sortes de groupes de mots (ou morphèmes) qui ne sont pas des unités morphologiques ou syntaxiques et qui relèvent plutôt du traitement progressif du flux de parole ou pensée verbale, et qui ne peuvent s'étendre au-delà d'une pause. J'emploierai ci-dessous pour en parler la notion de *groupe d'identification morphologique (GIM)*, sans prétendre démontrer que cette désignation soit bien pertinente. Cette désignation servira du moins ici à les désigner, en supposant simplement qu'au cours du traitement du flux verbal, il existe de tels regroupements de •mots ou •morphèmes en groupes successifs dont une pause marque forcément la fin¹¹.

4. Conflit pro-mot consonantique devant mot à h aspiré.

L'impossibilité (forte) de dire /sibu/ pour « ce hibou » (malgré le caractère morphologiquement optionnel du e de « ce ») révèle donc que ce mot ne peut pas succéder à un GIM terminé, donc ne peut pas être initial d'un nouveau GIM qui lui succéderait. Plus généralement il semble que les mots dits à h aspiré, étant tous sujets à cette contrainte, ne peuvent pas être initiaux de groupe d'identification morphologique. Cette contrainte est donc relative à leur fonctionnement de ces •mots en de tels groupes, plutôt qu'à la forme de tel ou tel °mot. On peut la reformuler à peu près comme suit :

Contrainte d'indépendance d'identification. Les •mots et •morphèmes dits à h aspiré, donc leurs formes, sont identifiables indépendamment de ceux qui éventuellement les précèdent.

Le trait d'union inséré ici dans le mot « morpho-logique » sert uniquement, et arbitrairement, à pointer qu'il ne s'agit pas simplement ici de morphologie en général, mais qu'est concerné plus précisément un certain niveau opératoire, fondamental, du traitement de la parole, où les éléments tels

⁸ Où « | » note une pause.

⁹ Il y aura bien une rime en « -onde » dans ce texte (avec « m-onde = Rosem-onde »), mais seulement à la fin.

¹⁰ Ainsi en fin de vers « dis-je » rime avec « prodige » et non avec « jeu ».

¹¹ Je distingue au besoin comme « •mot » ou « •morphème » une combinaison forme/sens ou fonction, et comme « °mot » ou « °morphème » la forme seule de mot ou de morphème. Les vers ne sont pas des suites de °mots, mais de •mots. C'est à de telles suites, non à des formes de mots, que sont associés dans l'esprit les impressions rythmiques métriques.

que •mots et •morphèmes doivent être identifiés, sachant qu'identifier un •mot n'est pas seulement identifier sa forme, mais sa forme avec son sens ou sa fonction. Ainsi les •mots « (un) hêtre » et « (un) être », ont une seule et même forme phonémique, qui commence par une voyelle ; aucun son ou fantôme de son ne distingue la forme du premier de la forme du second, et particulièrement son initiale (voyelle *ɛ* et rien d'autre), que ce soit en apparence où dans une profondeur abstraite (comme disent les grammairiens qui réduisent l'importance de l'apparence sonore en l'appelant « surface »). Mais de ces deux mots parfaitement homonymes, seul l'un des deux est sujet à la contrainte d'indépendance morpho-logique, qui ne permet pas de se dispenser de l'*e* de « ce » devant l'occurrence de sa forme.

L'erreur fondamentale, dans la notion même d'*h aspiré* comme dans toutes les analyses qui s'y apparentent, consiste donc à prétendre localiser quelque part dans la forme même d'un mot (par exemple au tout début de cette forme) une contrainte qui concerne le •mot lui-même et la manière dont il est traité dans le flux de parole ou de pensée verbale.

5. Un type d'indépendance syllabique

Il a souvent été remarqué que certains mots à *h aspiré*, chez certains locuteurs au moins, ne supportaient pas, ou plus ou moins difficilement, l'enchaînement syllabique à leur initiale. C'est même par cette contrainte négative que jadis Damourette & Pichon (1930) avaient caractérisé l'ensemble des mots à *h aspiré* en la nommant *assurance d'hiatus* (et pourtant en la notant par un « h » initial)¹². Il s'agit là surtout de mots dont la forme n'inclut pas plus d'une voyelle stable (avec parfois une option d'*e* instable). Pour de nombreuses personnes me semble-t-il (dont moi), c'est le cas du mot « haie ». Je ne peux guère dire « une haie » ou « un taille-haie » sans employer l'*e* optionnel de « un(e) » ou de « taill(e)- », ou alors en protégeant la voyelle initiale de « haie » par une pause si brève soit-elle (au besoin par un coup de glotte¹³) comme dans : dans « un' | haie », « un taill' | haie ».

Le propre de l'enchaînement syllabique entre deux mots ou morphèmes (comme dans « u.n' a.mie » ou « pa.r ha.sard ») est de syllaber la consonne finale du premier en modulation d'attaque de la voyelle initiale du second ; cette consonne n'est alors pas identifiée indépendamment de la voyelle dont elle module l'apparition (avant elle) : elles sont identifiées conjointement¹⁴.

Cette contrainte forte est clairement une contrainte d'indépendance syllabique, puisqu'elle exclut qu'une partie du mot à *h aspiré* (forcément initiale) soit ne soit phonémiquement identifiable que conjointement avec une partie (forcément finale) du mot précédent. On peut la formuler à peu près ainsi :

Contrainte d'indépendance phonémique. Chez certains locuteurs, certains •mots à initiale voyelle, par exemple « haie », semblent devoir être syllabiquement traités indépendamment de leur éventuel contexte antérieur. C'est à dire que l'identification complète de leur suite de phonèmes doit être entièrement indépendante de celle de tout éventuel mot antérieur.

6. Un type d'indépendance co-morphologique

Pour aborder cet aspect le plus connu et emblématique des mots à *h aspiré* – celui qui a motivé cette idée même de consonne initiale –, il est nécessaire de distinguer deux sortes de phénomènes trop souvent confondus sous une vague notion d'*élision*, c'est-à-dire de suppression : une « élision » qui relève du traitement syllabique de la suite de mots, et une élision qui relève plutôt des caractéristiques de leur forme morphologique. Pour exemples comparons (le redoublement des « // ... // » signifie que les phonèmes qu'elles encadrent sont articulés et syllabés en continuité) :

¹² « Les phénomènes de mue de contiguïté tels que nous venons de les décrire peuvent être entravés par ce que les grammairiens classiques appellent l'*h aspirée* [*sic*, le nom de lettre « h » étant traditionnellement féminin], que M. Nyrop appelle *h disjonctive*, et que appellerons **assurance d'hiatus**. Nous la transcrivons par [h] » (dans Damourette & Pichon, 1930, §198, p. 207). Cette notion était trop restrictive pour l'ensemble des mots à *h aspiré* (comme le montre l'enchaînement de « par hasard » syllabé en /pa.ra.zar/), mais elle correspondait assez bien aux mots du type « haie » discutés ci-dessous. C'est en rapport avec l'idée de séparation syllabique que, dans une étude ancienne (Cornulier 1981), j'avais caractérisé l'ensemble des mots à *h aspiré*, même ceux qui tolèrent la mitoyenneté syllabique (comme « hasard »), par une contrainte de *séparabilité syllabique* moins stricte que celle de *séparation* et équivalente à une contrainte négative excluant l'*inséparabilité* syllabique.

¹³ J'ai l'impression que la notion précise de *coup de glotte* est valorisée dans certaines études sur les mots français à *h aspiré* parce qu'elle conforte l'idée que ce phénomène doit être réduit autant que possible à une affaire de phonèmes (supposés segmentaux).

¹⁴ Dans « quatre oiseaux » syllabé en /ka.trwa.zo/, le /r/ final de « quatre » n'adhère pas directement au /a/ de « oiseau », mais il appartient au groupe consonantique de modulation initiale de ce /a/.

1	c'est le bazar	//selbazar//	c'est l(e)... bazar	
2	c'est le hasard	* //selazar//	c'est le... hasard	
3	c'est l'ami	//selami//*	c'est le... ami	* c'est la... amie

Ligne 1 : Devant « bazar », mot à initiale consonne (non glissante) donc ne supportant pas la liaison (« les z'bazars »), le déterminant « le » peut se présenter sous la forme consonantique /l/, ou avec son *e* optionnel (nécessaire devant pause).

Ligne 2 : Devant « hasard », mot à initiale voyelle, le même déterminant « le » est possible, mais pas sous sa forme consonantique /l/, sans emploi d'*e* et en contact syllabique, parce que ce contact forcerait la cosyllabation des deux mots (avec syllabe mitoyenne /.la./), alors qu'il est sujet à la contrainte d'indépendance morpho-logique. Mais il suffit d'employer son *e* pour éviter ce mélange, d'où la possibilité de dire en continuité « le_hasard ». Et il est possible de suspendre le déterminant « le » devant pause parce que sa forme inclut une option d'*e*, ce qui lui permet de clore un GIM (comme l'y contraint la pause).

Ligne 3 : Devant « ami », mot à initiale voyelle, non sujet à la contrainte d'indépendance morpho-logique ou syllabique, non seulement la forme du déterminant ne *peut pas* contenir d'*e* en contact syllabique, mais elle ne *peut pas* en contenir en suspens à la pause. Explication directe et simple : devant les mots qui se prêtent à la liaison, c'est-à-dire devant lesquels est admissible une variante morphologique dite de liaison (comme /lez/ pour « les »), le déterminant /l/ ne possède pas d'option d'*e* ; dans « l'ami », le déterminant représente donc un cas de variante morphologique purement consonantique et sans option d'*e*, et non un cas de dispense d'un *e* optionnel, contrairement au déterminant qui, dans « l(e) bazar », bénéficie d'une telle option. Cette variante morphologique /l/ (et non /l(e)/, spéciale ou « marquée », est spécialement dédiée, comme la variante /lez/ de liaison, et dans des contextes comparables (mais plus restreints), à des combinaisons favorables à l'enchaînement syllabique.

Il n'y a donc pas une même sorte d'« élision » d'une voyelle qui serait « facultative » devant « bazar » et « obligatoire » devant « ami ». Il y a plutôt une option d'*e* dans « l(e) bazar », dont on peut se servir ou non selon le besoin et le style, et pas d'option d'*e* dans « l'ami » ; l'orthographe (normative) rend assez bien compte de cette distinction puisqu'on écrit « le bazar » dans un cas et, sans même la lettre « e », « l'ami » dans l'autre.

Cette distinction étant posée, on peut mieux reconnaître ce que la liaison (« les z'amis ») et l'élision (morphologique) (« l'ami ») ont en commun.

Remarque sur /l/ morphologique comme forme neutre.

Les paradigmes suivants sont comparables :

4	mon/le copain	mon n-ami / l'ami	* le... ami
5	ma/la copine	mon n-amie / l'amie	* la... amie

– Devant « copain » et « copine », mots commençant par une consonne (non glissante) donc non sujets à liaison ni élision morphologique, on rencontre les déterminants « mon », « ma », « l(e) » (avec option d'*e*) et « la ».

– Devant « ami » (masculin) et « amie » (féminin), supportant la liaison, on rencontre les variantes spéciales de liaison « mon » et /l/ sans voyelle ni option d'*e*.

Cette distribution combinatoire favorise l'idée que « l'ami » et « l'amie », parallèles à « mon ami » et « mon amie », ne représentent pas deux cas d'élision distincts, à savoir élision de *e* devant « ami » et de /a/ devant « amie », mais qu'il existe plutôt une forme (morphologique) de déterminant, /l/, ne possédant pas plus d'option d'*e* que de /a/ (omissible ou élidable), donc morphologiquement consonantique, et pas plus féminin que contrastivement masculin ; soit une variante donc neutre à cet égard et combinatoirement compatible avec les deux genres (« mon » devant « ami » ne contraste pas avec « ma » comme il le fait devant « copine »).

Liaison et dépendance co-morphologique.

Appelons symétrique la conception assez traditionnelle suivant laquelle les liaison et non-liaison seraient des phénomènes symétriques. Telle est le cas dans les formulations de ce type :

Classification symétrique des mots pour la liaison. En contexte favorable à la liaison :

- A. On fait la liaison devant les mots qui commencent par une voyelle (sauf exceptions).
- B. On ne fait pas la liaison devant les mots qui commencent par une consonne.

Cette symétrie binaire est illusoire (sans même parler du cas des consonnes glissantes) parce qu'il arrive qu'en contexte favorable à la liaison, le « mot » (?) devant lequel on pourrait entre deux formes, comme /le/ et /lez/ pour le déterminant « les », ne commence ni par une voyelle, ni par une consonne, parce qu'il n'a pas une forme phonémique grammaticale. Par exemple, si on doit « prononcer » la phrase : « Dans votre texte, les \diamond ne sont pas assez clairement imprimés », en position nominale dans « les \diamond », l'objet \diamond (ou représenté par \diamond) ne commence ni par une voyelle, ni par une consonne pour un locuteur qui n'aurait pas de mot de la langue pour le nommer. Si j'avais à prononcer cet énoncé devant des personnes pouvant le lire sur un tableau, je le prononcerais sans embarras jusqu'à au mot « les » compris, quitte à pointer physiquement l'occurrence graphique qui suit ; la règle symétrique ci-dessus ne me dirait pas s'il faut prononcer /le/ ou /lez/, mais il est évident qu'on pourrait alors prononcer /le/, et non /lez/. C'est-à-dire que le phénomène est plutôt du genre suivant :

Classification dissymétrique des mots pour la liaison. En contexte favorable à la liaison :

- A. On fait la liaison devant les mots qui commencent par une voyelle (sauf exceptions).
- B. Sinon, on ne fait pas la liaison.

On a souvent la possibilité (plus ou moins équilibrée) de faire, ou ne pas faire la liaison dans des énoncés du genre suivant : « Dans votre affiche, les “i” et les “n” ne sont pas très bien imprimés ». Dans la locution proverbiale, « mettre les point sur les “i” », on fait souvent la liaison, mais on peut aussi ne pas la faire, surtout s'il s'agit concrètement de mieux ponctuer les “i” sur une page. Cette latitude est conforme à la classification dissymétrique dans la mesure où l'emploi réflexif (autonymique) des signes comme “i” et “n” peut être traité comme un objet (non linguistique) ou comme un mot de la langue ; dans le premier cas, il est normal de ne pas faire la liaison ; dans le second, comme sa forme commence par une voyelle, on peut, conformément à la règle A, faire la liaison, ou ne pas la faire en le traitant comme un mot à h aspiré.

Faire la liaison « devant » un mot qui la supporte, par exemple en prononçant « les z-habits », implique que le choix de la forme spéciale de liaison /lez/, tient compte en quelque sorte d'avance du fait qu'il doit être suivi d'un mot appartenant à la classe des mots supportant la liaison. L'identification du mot à forme de liaison et celle du mot qui la justifie solidaires et il existe entre eux une interdépendance qu'on peut nommer co-morphologie. Lorsque qu'une forme de liaison est disponible en contexte de liaison, l'identification (choix ou reconnaissance) du mot qui la suit est donc en relation d'interdépendance co-morphologique avec elle. De ce fait, on peut considérer que les mots ou morphèmes dits à h aspiré son soustraits, dans une certaine mesure, à l'interdépendance co-morphologique avec le mot ou morphème qui les précède. Ainsi leur immunisation contre la liaison (et l'élosion morphologique) est une *contrainte d'indépendance morphologique*.

Cette contrainte correspond précisément aux propriétés par lesquelles on caractérise le plus généralement les « mots à h aspiré ».

Liaison (au sens strict) et élosion morphologique

La liaison (au sens strict) comme dans « Les z-amis » et l'élosion (morphologique) comme dans « l'ami » ont quelque chose en commun (qui permet de les apparenter sous la notion de liaison au sens large) : /lez/ et /l/ sont des variantes morphologiques (de /le/ et /l(e)/), se terminant caractéristiquement l'une et l'autre par une consonne (ajoutée dans /lez/, mise à nu dans /l/), et n'apparaissant que dans des contextes propices à l'enchaînement syllabique, en accord co-morphologique avec un mot (suivant) les supportant, – de sorte qu'il semble que ces variantes morphologiques soient des formes spéciales dédiées à cet enchaînement, plutôt que des formes neutres (ceci en accord avec la dissymétrie du phénomène de liaison signalée plus haut).

Mais elles ne sont pas tout à fait parallèles. Une différence morphologique est évidente : les variantes morphologiques de liaison (stricte) se distinguent le plus souvent de la forme neutre par une consonne finale en quelque sorte supplémentaire, et la plupart du temps cette forme normale peut inclure une voyelle qui lui permet de se syllaber de manière autonome (autonomie syllabique). Les variantes

d'élision morphologique se caractérisent par l'absence de toute voyelle (ou option de voyelle) ; elle ne sont donc pas syllabiquement autonomes, et comme ce sont des pro-mots (généralement des proclitiques), elles sont de plus sujettes à la contrainte d'identification indépendante.

Remarque. De plus, en français de bon usage au moins, les variantes d'élision morphologiques n'apparaissent qu'à l'intérieur d'*unités morphologiques* composées, comme « l'ami », « c'est », « parle-m'en », dont les composants, qu'on les appelle mots ou, quand ils paraissent accessoires, clitiques, ne peuvent apparaître qu'en combinatoire mutuelle et souvent sous des formes spéciales (selon une syntaxe propre à ces unités)¹⁵.

7. Diversité de formes d'indépendance.

Les trois contraintes d'indépendance lexicale qu'un vient de passer en revue – d'identification, syllabique et co-morphologique – sont elles ramenables à deux ou même une seule ?

Elles sont de nature différente. La contrainte d'identification indépendante opère à un niveau de traitement du flux verbal où les mots sont groupés en paquets successifs plus ou moins indépendants de la construction morpho-syntaxique. La contrainte d'indépendance syllabique opère à un niveau de traitement syllabique où des phonèmes successifs sont, on ne sont pas, combinés en une syllabe, de telle sorte que l'identification de deux phonèmes est parfois solidaire, et non constituée de deux identifications tout à successives (la notion moderne de *segment* est inadéquate pour une consonne d'attaque). La contrainte d'indépendance co-morphologique, impliquant absence de liaison, opère au niveau de la combinaison des formes de mots.

Elles peuvent converger, à défaut de se confondre. Par exemple, la liaison (et à fortiori l'élision morphologique) tend à imposer l'enchaînement syllabique entre deux mots. Elle est donc compatible, voire incompatible, avec la contrainte d'identification indépendante et avec la contrainte d'indépendance syllabique, en sorte que ces deux contraintes convergent avec celle d'indépendance co-morphologique excluant directement la liaison.

Elles peuvent être plus ou moins radicales (contraignantes) et plus ou moins codifiées. La contrainte d'identification indépendante (Cii) et celle d'indépendance co-morphologique (Cim) sont nettement codifiées, et à l'intérieur d'une unité morphologique composée, convergent de manière si forte qu'en entendant parler de /sibu/, on peut ne même pas comprendre qu'il est question de « hibou » (puisqu'il ne peut pas simplement s'agir d'un emploi de « hibou » sans h aspiré comme dans /libu/ pour « le hibou »). À l'inverse, sur le dos d'un livre, on ne s'étonne pas forcément de lire

<i>Œuvres</i>	ou	<i>Œuvres</i>
<i>de</i>		<i>de</i>
<i>Alfred de Musset</i>		<i>Hugo</i>

ou « de Hugo » parce qu'« Alfred » et « Hugo » sont des noms propres, un peu plus libres que beaucoup de noms communs usuels, et que, de plus, on veut distinguer, et pour ainsi dire focaliser, le nom de l'auteur.

D'une manière générale ces contraintes sont autant de manifestations plus ou moins diverses d'une sorte, disons, d'esprit d'indépendance, en résistance plus ou moins nettes à diverses formes de dépendance créées dans le système de la langue. Qu'elles présentent une certaine diversité, et parfois, surtout quand elles ne sont pas strictement codifiées, une certaine souplesse à l'emploi, ne doit pas surprendre, si on pense à l'infinie diversité des manières dont la graphie, la mise en page (dans l'écrit), l'intonation, le débit, la mimique (dans l'oral), permettent de distinguer un morphème, mot, une suite de mots ou d'énoncé, en leur contexte, en fonction d'une diversité de besoins.

* *

*

¹⁵ Au sein de « parle-m'en », « m' » est dépend de « parle », mais il est plus directement, par agglutination, pro-forme de « en ». En français familier, on entend plutôt des combinaisons du genre « parle-moi-z-en ».

Études citées directement

- Abeillé, Anne & Godard, Danièle, *La grande grammaire du français*, Actes Sud, Imprimerie Nationale, 2021.
- Bœrsma, Paul, 2007, « Some listener-oriented accounts of *h*-aspiré in French », *Lingua* 117, p. 1989–2054.
- Damourette, Jacques & Pichon, Édouard, 1930, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, volume *Esquisse de la structure générale du français. Phonétique. Le nom*.
- Cornulier (de), Benoît, 1981, – « H aspirée et la syllabation : expressions disjonctives », dans *Phonology in the 80'ies*, éd. D. Goyvaerts, Story-Scientia, Gand, Belgique, p. 183-230. – En ligne : <http://www.normalesup.org/~bdecornulier/Haspi.pdf>.
- ≥1997, « La voyelle fondamentale : discours interruptus et représentation de constituant », dans *La voyelle dans tous ses états, actes des Journées d'Études Linguistiques de Nantes, 5-6 décembre 1997*, édité par Groupe AAI, U de Nantes, sans-date, p. 20-25.